



Divorce en cours...

Par Noutch

Mon divorce est en fin de parcours (depuis deux ans, pas de patrimoine, comptes financiers réglés), nous attendons la décision des juges, or mon conjoint est en dette avec son avocat et ce dernier menace de ne plus s'en occuper s'il n'est pas payé.

Que se passe-t-il dans ce cas là ?

Merci infiniment pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Il se passe qu'on ne peut pas divorcer tant que les deux parties n'ont pas un avocat chacun pour décider d'une date d'audience avec un juge ou de rendez vous avec un notaire .

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est votre avocat qui devrait vous répondre.

Il y a des procédures qui permettent de prononcer le divorce même si l'autre est passif. Mais c'est plus long.